

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 21 février 2019

Date d'affichage 21 février 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 9 procurations)

votants 27

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20190304-DEL_19_02_27_17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le VINGT SEPT FEVRIER à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, M. Michel ARBOUYS, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS, Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA), M. Nicolas CHABLE (Pouvoir donné à Edith ALIX), Mme Marie-Claire DUCCELLIER (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE (Pouvoir donné à Claude DROUET).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE « ENTRETIEN DES ESPACES VERTS » ENTRE LA VILLE ET LE FOYER LOGEMENT LE CLOSEAU

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le marché relatif à l'entretien des espaces verts arrive à échéance en avril prochain.

Ce marché se compose de 9 lots :

- lot 1 - Parc Locatif,
- lot 2 - Lotissements périphériques
- lot 3 - Lotissements en zone urbaine
- lot 4 - Sites divers zone Est
- lot 5 - Plan d'Eau
- lot 6 - Résidence Le Closeau
- lot 7 - Taille des arbres des avenues et jardins
- lot 8 - Jardin Allée du Château
- lot 9 - Désherbage

Le Centre Communal d'Action Sociale - Foyer Logement Le Closeau étant propriétaire du parc du Closeau, il a été décidé de créer un groupement de commandes entre la Ville et le Foyer Logement Le Closeau, afin de désigner le ou les prestataires à l'issue d'une procédure de consultations.

Ce groupement devrait permettre de réaliser des économies eu égard le périmètre des actions envisagées mutuellement.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes définit les missions de chacun.

Il conviendra au Conseil Municipal d'autoriser la signature de la convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes,

- A créer un groupement de commande « Entretien des espaces verts » entre la Ville et le Foyer Logement Le Closeau.
- A signer la convention correspondante au groupement de commande.
- A régler tous les frais en découlant

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU